

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

*Sommaire :*

### **I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

#### **II. LE BUDGET PRINCIPAL**

*1-La section de fonctionnement*

*2-La section d'investissement*

*3-Etat de la dette*

#### **III. BUDGETS ANNEXES**

*1-BUDGET PRIMITIF 2026 -Lotissement*

*2-BUDGET PRIMITIF 2026 -Service Eau*

*3-BUDGET PRIMITIF 2026 -Service Assainissement*

*4-BUDGET PRIMITIF 2026 -Photovoltaïque*

### **I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le **29 avril 2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

#### **Il a été établi avec la volonté :**

- de maintenir le niveau de fiscalité
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **Le budget de la commune est composé :**

- d'un budget principal
- d'un budget annexe -Lotissement
- d'un budget annexe -Service Eau
- d'un budget annexe -Service Assainissement
- d'un budget annexe -Photovoltaïque

## II. LE BUDGET PRINCIPAL

### 1- La section de fonctionnement

#### 1-1 Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 964 948,97 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 964 948,97 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes comprennent les aides de l'Etat :

DGF 2024	DGF 2025	DGF 2026
93 924 €	98 504 €	103 990 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux :

2023	2024	2025
225 953 €	230 467 €	235 101 €

- Les dotations versées par l'Etat (DGF)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des loyers encaissés

#### 1-2 Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	335 900.00	<b>Excédent brut reporté</b>	<b>524 301.97</b>
Charges de personnel et frais assimilés	280 500.00	Produits des services	2 100.00
Atténuations de produits	26 776.00	Impôts et taxes	245 254.00
Autres dépenses de gestion courante	123 061.00	Dotations et participations	128 293.00
Charges financières	9 905.00	Autres produits de gestion courante	65 000.00
Charges exceptionnelles	4 079.05	Recettes exceptionnelles	0.00
Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 052.00	Recettes financières	0.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>782 273.05</b>	Atténuation de charges	0.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 761.00	<b>Total recettes réelles</b>	<b>440 647.00</b>
Virement à la section d'investissement	179 914.92	Résultat de fonctionnement reporté	524 301.97
<b>Total général</b>	<b>964 948.97</b>	<b>Total général</b>	<b>964 948.97</b>

#### 1-3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 concernant les ménages n'ont pas augmenté :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 55,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 58,70 %
- Taxe d'habitation :** 15,60 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **231 501 €**

#### 1-4 Les dotations de l'Etat

Les dotations (DGF) attendues de l'Etat s'élèveront à **103 990 €**.

## 2- La section d'investissement

### 2-1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### 2-2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>89 825.66</b>	Subventions d'investissement	75 056.00
Opérations d'équipement	190 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	69 865.74
Emprunts et dettes assimilées	41 428.00	Produits des cessions d'immobilisations	7 000.00
Autres immobilisations financières	13 344.00	Virement de la section de fonctionnement	179 914.92
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 761.00
<b>Total général</b>	<b>334 597.66</b>	<b>Total général</b>	<b>334 597.66</b>

### 2-3 Les principaux projets de l'année 2026

- Réfection toitures mairie, foyer
- Acquisition tracteur
- Travaux de Voirie
- Travaux mise aux normes électrique bâtiments publics
- Création d'un parking

### 2-4 Les subventions d'investissements prévues

- Etat : 72 293 € (travaux de revitalisation du cœur de village)
- CCPA : 2763 € (travaux sécurisation bâtiment)

## 3- Etat de la dette

Un emprunt a été soldé en 2025 (Travaux Voirie-bâtiments communaux)

Total emprunts : 697 831.69 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 469 662.36 €

Annuité 2026 : 43 375.59 €

Intérêts 2026 : 9 900.82 €

## II. BUDGETS ANNEXES

### 1-Le budget primitif 2026- Lotissement

Ce budget permet d'isoler les opérations d'aménagement du lotissement du budget principal afin de garantir une plus grande transparence.

#### 1-1 Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	1 000.00	Produits des services et ventes diverses	63 563.48
Autres charges de gestion courante	50.00		
Charges financières	635.00		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	68673.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 358.00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	635.00	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	635.00
Virement à la section d'investissement	63563.48		
<b>Total général</b>	<b>134 556.48</b>	<b>Total général</b>	<b>134 556.48</b>

#### 1-2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>55 394.48</b>	Virement de la section de fonctionnement	63 563.48
Emprunts et dettes assimilées	6 484.00		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 358.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 673.00
<b>Total général</b>	<b>132 236.48</b>	<b>Total général</b>	<b>132 236.48</b>

#### 1-3 Etat de la dette

Emprunt : 71 466.38 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 13 277.80 €

Annuité 2026 : 7 118.62 €

### 2- Le budget primitif 2026-Service EAU

Ce budget sert à l'entretien du réseau d'eau potable et à la distribution de l'eau potable.

Depuis le 01/01/2026, la commune a délégué l'exploitation du service d'eau potable à la société VEOLIA.

#### 2-1 Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	39 100.00	<b>Excédent brut reporté</b>	<b>38 750.90</b>
Charges exceptionnelles	9 156.90	Produits des services	4 000.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>48 256.90</b>	Subventions d'exploitation	10 000.00
		Autres produits de gestion courante	791.00
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>14 791.00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 511.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 226.00
<b>Total général</b>	<b>59 767.90</b>	<b>Total général</b>	<b>59767.90</b>

#### 2-2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	37 000.00	<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>99 003.96</b>
Immobilisations en cours	67 854.96	Dotations, fonds divers et réserves	556.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 226.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 511.00
<b>Total général</b>	<b>111 080.96</b>	<b>Total général</b>	<b>111 080.96</b>

### 3- Le budget primitif 2026 -Service ASSAINISSEMENT

Ce budget permet l'entretien du réseau et la gestion des eaux usées.

#### 3-1 Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	15 050.00	Excédent brut reporté	11 021.14
Charges exceptionnelles	1 300.14	Produits des services	8 000.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>16 350.14</b>	Subventions d'exploitation	4 000.00
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 000.00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 442.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 771.00
<b>Total général</b>	<b>30 792.14</b>	<b>Total général</b>	<b>30 792.14</b>

#### 3-2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	20 000.00	Solde d'investissement reporté	89 542.28
Immobilisations en cours	76 213.28		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 771.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 442.00
<b>Total général</b>	<b>103 984.28</b>	<b>Total général</b>	<b>103 984.28</b>

### 4- Le budget primitif 2026- PHOTOVOLTAIQUE

Des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie et de l'école devraient être prochainement mis en service, ce qui permettra de diminuer les factures annuelles d'électricité. (autoconsommation et revente du surplus)

Des centrales photovoltaïques installés sur les toits du boulodrome, du centre commercial et des garages permettront la revente totale de la production d'électricité à un fournisseur d'énergie à compter de 2027.

#### 4-1 Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	2 700.00	Produits spécifiques	2 700.00
<b>Total général</b>	<b>2 700.00</b>	<b>Total général</b>	<b>2 700.00</b>

#### 4-2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations en cours	70 837.88	Solde d'investissement reporté	5 266.88
Emprunts et dettes assimilées	19 633.00	Emprunts et dettes assimilées	85 204.00
<b>Total général</b>	<b>90470.88</b>	<b>Total général</b>	<b>90 470.88</b>

#### 4-3 Etat de la dette

Un emprunt de 98 000 € a été souscrit en 2025.

Seulement une partie du prêt, soit 26 140 €, a été débloquée en 2025.

Fait à Sainte Colombe sur l'Hers le 29 avril 2026

Le Maire,

Thierry COUTEAU

